

Grenoble, le 22 avril 2024

Appel à candidature Sapeur-pompier volontaire

Madame, monsieur,

Le modèle de la sécurité civile française repose sur le volontariat : en Isère, sur les 5 356 sapeurs-pompier du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) répartis dans les 112 casernes du département, 4 233 sont des volontaires. En 2023, les sapeurs-pompier de l'Isère ont réalisé 80 647 interventions, ce qui représente 61 145 victimes prises en charge.

Être sapeur-pompier volontaire, c'est s'engager au quotidien au service des autres, en parallèle de son travail ou de ses études. Les missions des sapeurs-pompier volontaires sont très diverses : secours d'urgence aux personnes, accident de la circulation, lutte contre les incendies, feu de forêts, risques industriels mais également prévention des risques. Cependant, dans notre département comme partout en France, le secours d'urgence aux personnes devient prépondérant, avec près de 80% des interventions des sapeurs-pompier.

Chaque année, le SDIS de l'Isère recrute près de 400 nouveaux sapeurs-pompier volontaires pour pallier les départs à la retraite ou les fins d'engagement.

Pour devenir sapeur-pompier volontaire (SPV), il faut être âgé d'au moins 16 ans et de 60 ans au plus, avoir une bonne condition physique et jouir de ses droits civiques. Le recrutement des SPV fait l'objet de tests préalables (connaissances élémentaires en français, en mathématique, d'endurance, ainsi que des tests de claustrophobie et de vertige). Le premier engagement de SPV est pris pour 5 ans. Le sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière. C'est aussi pour lui l'opportunité d'acquérir et de développer ses compétences.

Pour devenir SPV il faut être disponible et motivé. Chaque SPV doit s'intégrer dans le planning de sa caserne afin d'assurer une continuité des secours. Mais cette contrainte a des compensations : être utile à la collectivité et vivre des moments privilégiés de solidarité.

La disponibilité des sapeurs-pompier volontaires est primordiale pour garantir des secours dans des délais compatibles avec le caractère d'urgence des missions dévolues aux SDIS.

De nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter l'engagement citoyen des sapeurs-pompier volontaires : des conventions avec les employeurs leur permettant de libérer leurs salariés, des conventions pour la garde d'enfant pour faciliter la disponibilité des SPV, et plus récemment la mise en place de l'engagement différencié, permettant à un sapeur-pompier volontaire d'exercer uniquement l'activité de SSUAP (Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes).

La caserne de Mens dispose déjà d'un noyau de sapeurs-pompiers volontaires qu'il convient d'étoffer et de soutenir par des recrutements supplémentaires.

Aujourd'hui la population de ce territoire a besoin de vous, pour sa sécurité mais aussi pour celle de vos proches, amis, familles. Vous pouvez devenir le premier acteur de votre propre sécurité et de celle des autres : devenez sapeur-pompier volontaire !

Afin de vous exposer les enjeux ainsi que les démarches à réaliser pour vous engager dans cette aventure collective et solidaire, **nous vous proposons de participer à une réunion d'information publique avec les sapeurs-pompiers chargés du recrutement**

Le samedi 08 juin à 10 heures à la salle multi-activités de Saint-Baudille-et-Pipet.

Vous serez informés sur les formalités à suivre pour rejoindre la caserne la plus proche de chez vous et vous pourrez poser toutes les questions qui vous paraîtront utiles.

Si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, vous pouvez néanmoins compléter le formulaire de contact sur le site internet du SDIS de l'Isère (www.sdis38.fr) ou en vous adressant directement à la caserne de Mens.

Espérant pouvoir vous compter nombreux à cette réunion, nous vous prions d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur départemental,

Le maire,